



Procès verbal en lotissement est ce normal ?

Par **caroline**, le **20/11/2008** à **12:22**

depuis 24 ans tous les locataires se garent dans le lotissement le long de nos boites aux lettres de façon à ne pas gêner le passage ni pour les pétons ni pour l'accès des autres véhicules. Une voisine s'est plainte du bruit occasionée lors des démarrages des véhicules. Mais si on les garent dans la descente de notre garage respectif le bruit est le meme car c'est la meme distance avec cette voisine. c'est une voie privée appartenant au bailleur. donc comment faire pour faire valoir nos droits tous les voisins et moi même avons été verbalisés.

Par **Tisuisse**, le **20/11/2008** à **14:44**

Bonjour,

Sous quelle forme avez-vous été verbalisés et par qui ?
Quel est l'article de loi mentionné sur l'avis que vous avez reçu ?